



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan Avenir montagnes

Question au Gouvernement n° 4089

Texte de la question

PLAN AVENIR MONTAGNES

M. le président. La parole est à M. Xavier Roseren.

M. Xavier Roseren. Madame la ministre de la cohésion des territoires, notre économie locale, à l'image de nos montagnes, est une économie du ruissellement. La montagne a été particulièrement touchée par la crise sanitaire et la fermeture des remontées mécaniques de nos stations de sports d'hiver. Le Gouvernement a tenu compte des conséquences d'une telle fermeture : c'est la raison pour laquelle il a institué un dispositif spécifique et massif de soutien économique, à hauteur de 5,4 milliards d'euros.

Il est désormais temps de se tourner vers l'avenir de nos territoires montagnards et la relance de notre économie. (*M. Jean Lassalle applaudit.*) Les acteurs de la montagne sont confrontés à des défis structurels, qui préexistaient à la crise sanitaire. Nous aurions donc dû y faire face tôt ou tard. Les secrétaires d'État Joël Giraud et Jean-Baptiste Lemoyne ont consulté l'ensemble des acteurs concernés pour construire collectivement la montagne de demain.

À cet égard, je me réjouis des annonces faites jeudi dernier par le Premier ministre en Savoie. Le plan Avenir montagnes dégage un horizon clair : relancer l'investissement, au service d'un objectif de transformation. Ce plan, qui vise à faire émerger une économie pérenne et responsable, s'articule autour de trois grands axes : la diversification de l'offre et la recherche de nouvelles clientèles, l'accélération de la transition écologique et la dynamisation de l'immobilier de loisir – ce qui reviendra à réchauffer nos lits froids.

M. Pierre Cordier. Ah !

M. Xavier Roseren. Ce plan est pertinent, car il répond aux exigences d'aujourd'hui tout en tenant compte des problématiques de demain. Nos montagnes font face à un avenir prometteur, et ce plan est à la fois pragmatique et à la hauteur de nos besoins. Il a d'ailleurs été bien reçu par l'ensemble des professionnels de la montagne. Je souhaite donc connaître la façon dont le Gouvernement entend appliquer les mesures qu'il contient ainsi que son calendrier prévisionnel. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Mme Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Le Premier ministre a rappelé jeudi dernier, en Savoie, devant le Conseil national de la montagne et les acteurs du tourisme, que 5,4 milliards d'euros avaient déjà été déployés en faveur des territoires de montagne, soit pour gérer l'urgence, soit pour soutenir la relance. Il s'agit désormais d'accentuer la relance de

l'économie touristique de la montagne, mais aussi de la rendre plus résiliente et durable, notamment face aux enjeux de la transition écologique. C'est l'objectif du plan Avenir montagnes, qui mobilise un total de 650 millions d'euros.

Vous avez rappelé les trois axes qui l'articulent, je n'y reviens donc pas. L'une des principales mesures est le fonds d'investissement de 300 millions d'euros cofinancé par les régions, en plus d'une enveloppe de 31 millions d'euros dédiée à l'ingénierie. Vous l'avez remarqué, ces deux mesures étaient très attendues, étant donné que certains projets relatifs à la montagne peuvent être très complexes à monter et coûteux. D'excellentes initiatives sont ainsi bloquées depuis plusieurs années, faute d'un appui suffisant pour leur conception et de moyens financiers pour leur réalisation. Les projets en question sont des investissements portés par les acteurs du tourisme ou, bien sûr, par les collectivités territoriales.

Le Gouvernement souhaite que ces 300 millions d'euros de crédits soient répartis de manière équitable entre les différents massifs, dans le cadre des CPIER – contrats de plan interrégionaux État-région – 2021-2027 et que les commissariats de massif et les préfets soient les correspondants des territoires pour les obtenir. Cela permettra non seulement une adaptation aux enjeux spécifiques de chaque massif,...

M. le président. Merci, madame la ministre.

Mme Jacqueline Gourault, ministremais aussi un suivi de programmation. Je ne doute pas que le secrétaire d'État Joël Giraud suivra ce dossier de près. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Xavier Roseren](#)

Circonscription : Haute-Savoie (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4089

Rubrique : Montagne

Ministère interrogé : Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales

Ministère attributaire : Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [2 juin 2021](#)